

# AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Société Extia SAS au capital de 50 000 Euros, 1 avenue de la Cristallerie 92310 SEVRES Registre du commerce et des sociétés de Nanterre RCS B 499 379 923 Représentée par son président Arnaud FREY, dûment habilité à l'effet des présentes.

Dénommée ci-après " la Société "

# D'UNE PART

ET

Monsieur Perrault ANDRE Demeurant au : 2 boulevard Maurice Ravel 95200 SARCELLES

Dénommée ci-après " le Salarié "

## D'AUTRE PART

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions suivantes :

### ARTICLE 4: LA DATE D'EFFET DU CONTRAT - VOTRE PERIODE D'ESSAI

Le présent avenant a pour objet d'avancer la date de prise d'effet du contrat de travail initialement signé pour le 25/02/2019.

La date d'effet du présent contrat est le : 13/02/2019

Ces conditions constituent un avenant à votre contrat de travail vous liant à notre société, contrat qui demeure en vigueur pour toutes les clauses autres que celles faisant l'objet du présent avenant.

Fait à Sèvres, le 12/02/2019 En deux exemplaires originaux Dont un pour chacune des parties

LE SALARIE

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE : "Lu ET APPROUVE, BON POUR ACCORD"

Lu et approuvé, bon pour occord

ARNAUD FREY REPRESENTANT LEGAL

LA SOCIETE

1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres Tel :01 46 99 91 91